



**Forum: Trucs en vrac**

**Topic: Linky : une victoire juridique ?**

**Subject: Re: Linky : une victoire juridique ?**

Publié par: tignothe

Contribution le : 23/07/2023 17:27:15

Bonjour, (j'aime bien commencer un propos par une formule de politesse, c'est moins agressif qu'un « Je vais réexpliquer ce que j'ai déjà dit maintes fois. »)

— Il n'est nul besoin de te chercher, Tof81, tu sais très bien te signaler par tous les "à peu près" que tu daignes semer sur nombre de propos, on en a encore la preuve ici.

— Pour compléter tes explications, il existe du CPL haut débit (1,6 à 30 MHz) et bas débit (9 à 500 KHz 9 à 95 KHz pour le Lincky). Enedis utilise le CPL G3 (bas débit). Il nous affirme que "son" CPL ne rayonne pas dans la maison ?? Je sais très bien que le haut débit rayonne dans nos réseaux électriques non blindé, mais je n'ai vu nul part que le bas débit est exempt de ce rayonnement ? (peut-être as-tu des infos à ce propos qui ne seraient pas parvenues jusqu'à moi ?)

— Alors quand tu nous expliques candidement que, je cite, « En aucun cas le signal CPL du Linky circule sur le réseau électrique interne à l'habitat. », tu laisses entendre que le Lincky aurait sa propre installation filaire indépendante, ce qui nécessite quand même quelques explications.

Pour info, le jour de l'installation du Lincky à l'intérieur de mon domicile, aucune installation de fil supplémentaire n'a été effectuée. Donc question — Comment la transmission CPL se fait si elle ne transite pas par une installation dédiée. Je ne doute pas un instant qu'un expert CEM reconnu par des organismes d'état et privés saura répondre à cette simple interrogation à savoir qu'un signal émis par mon Lincky arriverait à ne pas transiter par mon réseau domestique ?

Mais bon, comme d'habitude, je suis persuadé de ne pas obtenir une réponse claire à ce sujet.

« PS : OK on est hors domaine du site = rappel, logiciels libres ! » — Pas moi qui ai suscité le débat.